

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 25 juillet, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRAND Christophe, MEUNIER Eric, VYNCKIER Marc, FERRARIS Pierre (Pouvoir à GEROLT Didier). Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : COLIN Christelle) a pris les décisions suivantes :

#### PLAN LOCAL D'URBANISME :

##### ➤ DELIBERATION TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU

- vu la délibération du 10 avril 2008 prescrivant l'élaboration du PLU, vu les délibérations des 19 mai 2011, 28 juin 2012 et 25 avril 2013 relatives à la tenue du débat et redébat sur les orientations générales du PADD,
- a tiré le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la délibération.
- précise que ladite délibération sera affichée en mairie et transmise à M. le Préfet.

##### ➤ DELIBERATION ARRETANT LE PROJET D'ELABORATION DU PLU

- vu la délibération du 10 avril 2008 prescrivant l'élaboration du PLU, vu les délibérations des 19 mai 2011, 28 juin 2012 et 25 avril 2013 relatives à la tenue du débat et redébat sur les orientations générales du PADD, vu la délibération du 25 juillet 2013 tirant le bilan de la concertation, vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes,
- a arrêté le projet d'élaboration du PLU tel qu'il est annexé à la délibération.
- précise que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal en ayant fait la demande.
- précise que ladite délibération sera affichée en mairie et transmise à M. le Préfet.

#### MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE : LOT 16 ELECTRICITE ET COURANTS FAIBLES – ENTREPRISE LECUELLE – AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE – POUR UN MONTANT DE 1535.62 € TTC

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise LECUELLE – 71500 SORNAY d'un montant de 1283.96 € HT soit 1535.62 € TTC.

#### FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CANTON DE MONTPONT-EN-BRESSE ET DE SAONE ET SEILLE ET RATTACHEMENT DES COMMUNES DE LA FRETTE ET SAVIGNY-SUR-SEILLE : DELIBERATION SUR LE PERIMETRE / LA CATEGORIE DU NOUVEL EPCI CREE / LE PROJET DE STATUTS FIXES PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 24.06.2013.

- a approuvé à l'unanimité le périmètre fixé par l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2013
- a approuvé à l'unanimité la catégorie du nouvel EPCI proposé à savoir Communauté de Communes
- a approuvé à l'unanimité avec un avis réservé le projet de statuts tel qu'annexé à la délibération.
- précise que les incidences financières du transfert des compétences des communes à la future Communauté de Communes n'ont pas été étudiées.

#### SARL CPC FROID : RENOUVELLEMENT DE BAUX A COMPTER DU 01.10.2013 :

##### ➤ BATIMENT COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS »

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » cadastré AB 156 à la SARL CPC FROID représentée par Mr Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2013 au 30.09.2014.
- a décidé de fixer le loyer à 275 Euros par mois
- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir

##### ➤ LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » (IMMEUBLE FOSSURIER)

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location d'une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 situé « Rue Nouvelle » (65 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée) à la SARL CPC FROID représentée par M. Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2013 au 30.09.2014.
- a décidé de fixer le loyer à 135 Euros par mois
- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

#### M.A.P.A. NOUVELLE CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU MUSEE DE LA VOLAILLE : ETUDE DES OFFRES

##### ➤ TOITURE DE L'EGLISE

- a décidé à l'unanimité de retenir, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église, l'offre de l'entreprise Pascal DEBOST – 71470 ROMENAY d'un montant de 54 191.50 € HT soit 64 813.03 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le marché et passer la commande.

##### ➤ TOITURE DU MUSEE DE LA VOLAILLE

- a décidé à l'unanimité de retenir, pour les travaux de réfection de la toiture du musée de la volaille, l'offre de l'entreprise Pascal DEBOST – 71470 ROMENAY d'un montant de 17 678.95 € HT soit 21 144.02 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le marché et passer la commande.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. Vincent GOUJON (ECHEANCE LE 14.09.2013)**

- a décidé à l'unanimité de renouveler le contrat de M. GOUJON Vincent – 71240 SENNECEY LE GRAND – et de le recruter en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire (CDD de 3 mois) à compter du 15.09.2013, à raison de 35H hebdomadaires, afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique au sein des services techniques de la commune de Romenay.

- autorise Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent.

### **MISE AUX NORMES DE L'ASCENSEUR DE LA MEDIATHEQUE : DEVIS DE L'ENTREPRISE ARATAL**

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition financière de l'entreprise ARATAL – 71850 CHARNAY LES MACON d'un montant de 1160.00 € HT soit 1387.36 € TTC pour mise aux normes de l'ascenseur de la médiathèque

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

### **RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE : REVISION DES TARIFS A COMPTER DU 03.09.2013**

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre du service de restauration scolaire, de fixer les tarifs des repas à compter du 03.09.2013 comme suit :

- Tarif d'un repas pour les réguliers (tickets vendus par carnet de 10 unités) : 4.55 Euros
- Tarif d'un repas pour les occasionnels (tickets vendus à l'unité) : 5.05 Euros
- Tarif d'un repas pour les intervenants extérieurs (tickets vendus à l'unité ou par carnet de 10 unités) : 7.05 €

- a décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 03.09.2013 comme suit :

- Section Surveillance : 2 Euros par séance
- Section Animations Périscolaires : 2 Euros par séance

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN POUR LES FRAIS D'INSTALLATION D'UNE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE A SAINT GERMAIN DU PLAIN POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR**

- a décidé, par 9 voix contre et 4 abstentions, de refuser de prendre en charge la somme de 78.45 € TTC correspondant à la participation aux frais d'installation de la psychologue scolaire à St-Germain-du-Plain.

- charge M. le Maire d'informer la commune de St-Germain-du-Plain de cette décision.

### **ETUDE DE DEVIS POUR LA REPRODUCTION DES DOSSIERS PLU POUR ENVOI AUX SERVICES DE L'ETAT, AUX PERSONNES PUBLIQUES, AUX COMMUNES LIMITOPHES, ETC...**

- a décidé à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL Bourgogne Imprimerie – 71700 TOURNUS pour la reproduction des dossiers PLU au tarif de 118.00 € HT l'unité.

- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

### **AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la Commune de Romenay pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me MACHEREY pour la propriété de Mme Christine CANNARD située « Route de Villaroux ».

- a donné à l'unanimité un avis défavorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Mme Annie FELIX pour sa propriété située au lieudit « Les Dourys ».

### **M.A.P.A. CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES (PASSAGE DU FIOUL AU GAZ) : ETUDE DES OFFRES**

- a décidé, par 12 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de l'entreprise WBI SARL – 71570 PRUZILLY comprenant la mission de base (Etablissement dossier de consultation des entreprises + vérification et analyse des offres) et la mission DET (Suivi et réception des travaux) pour un montant total de 4100.00 € HT soit 4903.60 € TTC.

- autorise M. le Maire à signer le marché et passer la commande.

### **POSTE GARDERIE PERISCOLAIRE : RECRUTEMENT POUR REMPLACEMENT DE Mme Josette COLIN**

- a décidé de surseoir à statuer.

### **REMPLACEMENT DE Mme CHABAS Myriam LORS DE SON ARRET DE TRAVAIL A COMPTER DU 02.09.2013 : PROJET DE RECRUTEMENT (MENAGE)**

- a décidé de surseoir à statuer.

### **POSTE ENTRETIEN DE LA MAISON MEDICALE : PROJET DE RECRUTEMENT**

- a décidé de surseoir à statuer.

### **A PRIS CONNAISSANCE :**

- du courrier du Conseil Général de S. & L. relatif à l'attribution d'une subvention 2013 au titre du PIIC.

- des courriers de remerciements de diverses associations pour l'allocation d'une subvention 2013.

- du courrier de l'Harmonie de Cuisery relatif à la fusion des harmonies de Cuisery et Romenay.

- du courrier de M. le Préfet de S. & L. suite à sa visite sur Romenay le 05.07.2013.

- du courrier de M. et Mme PLASSARD domiciliés au lieudit « Les Guiblanches » concernant le projet d'aire de jeux.
- du courrier de M. et Mme PLASSARD domiciliés au lieudit « Les Guiblanches » concernant le stationnement des poids lourds aux Guiblanches.
- de l'arrêt maladie en cours de M. PONT Frédéric.

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

